



SAINT-CERGUES
COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016

PRESENTS : Mmes M. G. DOUBLET - D. COTTET – R. BOSSON – M. BRIFFAUD - J-M PEUTET - P. BURNIER - C. SCHNEIDER –M.C. BALSAT – E. FEVRIER –F. MOUCHET – G.LEONE DE MAGISTRIS -B. DONSIMONI - M. WIRTH – C. MOUCHET - F. SOUFFLET
ABSENT : S. BONNARD- A. ZAMENGO

PROCURATION : J. CREDOZ à R. BOSSON – B.SOFI à M-C. BALSAT - J.M. COMBETTE à M. BRIFFAUD – G. LYONNET à F. MOUCHET - A. BARATAY à D. COTTET – K. AILLAUD à G. DOUBLET

Assiste : Madame Stéphanie BONNET-BESSON

Monsieur le Maire a ouvert la séance du Conseil municipal à 20 h 00

1°) Approbation du compte-rendu du 03 Novembre 2016 :

Le conseil municipal approuve ce compte-rendu.

2°) Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance désigné au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Mme Evelyne FEVRIER

3°) Information, actualités sur commissions communales, intercommunales, structures intercommunales :

Mme D. COTTET :

-PLU : 6 recours gracieux ont été reçus en mairie et ils ont tous eu une réponse négative à leur demande qui leur a été envoyée entre le 14 et le 28 octobre dernier.

Les personnes ont 2 mois soit jusqu'au 28/12/2016 pour saisir le TA si elles souhaitent poursuivre leur action.

-AKLEA : affaire SCI Saint-Cergues les Hutins, une audience du tribunal a eu lieu le 3 novembre 2016 dans laquelle le rapporteur public a conclu au rejet de la requête. Le tribunal doit maintenant statuer en jugement sur cette affaire.

M. R. BOSSON :

-Réunion ce jour avec l'ensemble des services techniques afin d'annoncer la venue officielle de Monsieur Willy GARCIA en tant que Directeur des Services Techniques à compter du 1^{er} janvier 2017. Il sera mutualisé avec la commune de Lucinges à hauteur de 55 % pour Saint-Cergues et 45 % pour Lucinges.

Le CDG74 a été saisi par le biais de la Commission Administrative Paritaire pour la mise à disposition à Lucinges.

Une réunion afin de définir en amont l'organisation du travail au sein des services techniques avec M. Willy GARCIA est prévu le 28 novembre prochain.

M. Hervé LAMOISSON quitte la commune au 1^{er} janvier 2017 pour une mutation à la commune de VEIGY-FONCENEX.

-Réunion de chantier ce jour avec Annemasse Agglo pour les travaux de la future déchetterie.

Les travaux de terrassement vont commencer le 28 novembre prochain et les fondations vont être réalisées du 05 au 12 décembre 2016.

L'agrandissement se fera par une emprise de 10 m sur le CTM + 10 m supplémentaire uniquement pour placer la base vie durant la période des travaux.

En fin de chantier, la voirie sera complètement refaite et une partie de la clôture du CTM avec une participation de la commune.

La fin des travaux est prévue pour fin avril 2017.

-Rue des écoles : suite à des plaintes sur la sécurité des piétons aux heures de rentrées et de sorties des classes, des barrières ont été déposées le long de la voirie afin de sécuriser le passage des piétons. La police municipale intercommunale est présente tous les matins depuis jeudi dernier et déjà 7 procès-verbaux ont été établis.

Les barrières qui devaient être initialement posées Allée des Pauses Longues seront installées dans la continuité de la rue des écoles à partir du virage de la maternelle et le long du surplomb de l'école maternelle.

-Commission travaux : elle se tiendra le mardi 29 novembre à 18h30 afin de préparer le budget 2017.

M. C. SCHNEIDER :

-Eclairage parking rue des écoles : une rencontre a eu lieu avec Robert BOSSON et la SPIE qui est mandatée par le SYANE dont la commune est adhérente pour qu'elle fasse des propositions d'éclairage :

* Eclairage solaire : installation de 4 mâts pour un montant de 21 000 € environ.

* Eclairage traditionnel : installation de 4 mâts pour un montant de 21 400 € environ. Dans ce cadre, il est possible de monter un dossier de subvention auprès du SYANE qui peut participer à hauteur de 30 %.

Le conseil est favorable pour élaborer ce dossier.

-Bâtiment multifonctionnel :

* Problèmes d'odeurs : la société ORTEC, mandatée par la société GROPPi qui a réalisé les terrassements et mis en place les canalisations extérieures, a passé la caméra et n'a rien trouvé obstruant celles-ci.

M. GUILLOT, notre maître d'œuvre, a demandé à la société PICCHIOTTINO qui a réalisé les installations intérieures en plomberie. Ils sont passés ce jour et ils ont trouvés 4 siphons qui n'avaient pas d'eau. Ils ont donc mis en eau ces derniers et il reste à voir si cela sera efficace.

* Fuites d'eau : des investigations sont en cours avec l'étancheur, la société EFG. Le plancher du jardin de lecture a été démonté à certains endroits pour l'instant. Le travail est fastidieux car les recherches doivent se faire par zones.

M. J.-M. PEUTET :

-Commission environnement : elle se tiendra le lundi 28 novembre à 19h30 afin de travailler sur le prochain budget.

Mme C. MOUCHET :

- Points sur les conseils d'écoles :

* Ecole élémentaire : cette année, il y a 9 classes et un nombre de 233 élèves + 1 qui doit arriver. Le nombre des élèves se décompose ainsi : 59 CP, 48 CE1, 39 CE2, 49 CM1 et 38 CM2.

APC (aide aux élèves) : 67 prises en charge ont été réalisées dont le but principal a été de redonner confiance aux enfants.

Projets : l'école élémentaire a un certain nombre de projets tels que la piscine, la découverte de milieu montagnard, le ski de fond, Plaisir de lire, expositions.... Un des projets repose sur la création d'un journal scolaire qui sera étalé sur plusieurs années et qui sera diffusé par le site internet de l'école et éventuellement sur papier si le directeur trouve quelqu'un pour l'éditer. Une personne pourrait éventuellement le faire gratuitement mais cela reste à confirmer, à suivre....

Les radiateurs ne fonctionnent pas bien.

* Ecole maternelle : il y a toujours 3 niveaux dans chacune des 6 classes et un nombre de 151 élèves en baisse par rapport à l'année passée. Le nombre des élèves se décompose ainsi : 49 PS, 44 MS et 58 GS.

Remerciements de l'équipe enseignante pour la mairie pour l'ensemble des travaux effectués.

Un test d'alarme incendie s'est déroulé en octobre qui a été très satisfaisant puisque l'ensemble de l'école a été évacuée en moins de 3 mn.

Cycle piscine en février prochain à la piscine de BONNEVILLE : remerciement également à la mairie qui prend en charge le surcoût du prix de l'entrée par rapport à la piscine d'ANNEMASSE qui ne peut plus les accueillir.

Dissolution de l'OCCE en faveur de l'USEP pour la gestion de la coopérative de l'école.

Il a été relevé qu'un certain nombre de parents sont très indisciplinés au regard du respect des horaires de rentrée. Il a été précisé que les retardataires ne seront plus autorisés à rentrer et devront repartir avec leurs enfants.

-Une Journée gilets jaunes a été organisée par des parents d'élèves ce lundi pour sensibiliser sur la sécurité aux abords des écoles.

Mme P. BURNIER :

-Repas des élus et du personnel : il aura lieu le vendredi 02 décembre dans la nouvelle salle des fêtes. Il est demandé aux élus n'ayant pas encore répondu à Maryline de lui donner réponse au plus vite afin qu'elle puisse organiser la réception.

-RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) : il s'agit de la réforme du régime indemnitaire que l'Etat a institué. Ce nouveau régime est lié à la fonction et aux responsabilités. Il est composé de l'IFSE lié à la fonction et à l'expérience professionnelle et le CIA qui est une part annuelle dépendant des entretiens professionnels annuels. Etant donné que certains chefs de service ont déjà commencé à les effectuer, il sera plus simple de reporter cette part du CIA à 2018 afin de remettre à jour les fiches d'évaluation. Le projet a été envoyé au comité technique du CDG pour avis lors de sa séance du 13 décembre prochain.

-CET (Compte Epargne Temps) : le projet a également été envoyé au comité technique du CDG pour avis.

-Tableau des permanences des élus du samedi matin à remplir lorsque la mairie est ouverte au public. Une permanence exceptionnelle se tiendra le samedi 31 décembre 2016 pour les inscriptions électorales, Mme BALSAT sera présente avec notre agent.

M. le Maire :

-Projet AGGLO 3 va être signé au CERN le 09 décembre prochain. Une étude co-écrite par M. Bernard BAUD et M. Claude BARBIER sur les flux financiers dans la région démontre que les bénéfices nets sont de 3,8 M d'€ pour la France et de 3,9 M d'€ pour Genève.

-Banque Alimentaire : les nouveaux locaux ont été inaugurés ce jour. Ils pourront dorénavant faire également de la cuisine et ainsi offrir des repas aux plus démunis.

-Migrants : 25 adolescents de 15 à 17 ans sont arrivés dans les locaux de l'ancienne banque alimentaire. Ils sont suivis par des éducateurs et pour l'instant il n'y a eu aucun problème de relevé. La police anglaise doit se rendre sur place pour étudier leurs dossiers de demande d'asile pour l'Angleterre afin de déterminer s'ils ont bien de la famille déjà installée là-bas.

-Congrès des Maires de la Haute-Savoie : samedi 19 novembre à la Roche sur Foron. Mesdames Danielle COTTET et Magalie BRIFFAUD et Monsieur le Maire se rendront à l'assemblée samedi matin.

-Vernissage de l'œuvre de l'artiste retenue pour le 1 % artistique dans le cadre des travaux de la bibliothèque : il se tiendra vendredi 18 novembre à 19h en bibliothèque avec les élus, les agents et bénévoles de la bibliothèque et l'ensemble des artistes de l'ECAV qui ont participé au concours.

Depuis son ouverture la bibliothèque compte environ 300 inscriptions dont des personnes qui viennent d'autres communes même hors agglomération.

-Dimanche 20 novembre : 1^{er} tour des Primaires de la droite. Les élections se tiendront en salle communale de 8h à 19h. Le 2^{ème} tour se tiendra quant à lui dans la mairie.

-Novembre Musical : les 2 concerts des dimanches 6 et 13 novembre dernier se sont bien déroulés. Il y avait beaucoup de monde pour écouter les artistes et musiciens.

-Cérémonie du 11 novembre : Très beau moment. Beaucoup de personnes se sont déplacées pour cet instant de recueillement national en mémoire de nos combattants avec la présence de nombreux enfants et de Mme GUERIN, professeur des écoles à l'école élémentaire de Saint-Cergues, que M. le Maire souhaite particulièrement remercier. M. le Maire met en avant l'importance que représente la venue des jeunes dans ces cérémonies commémoratives afin qu'ils n'oublient pas et que le devoir de mémoire perdure.

4°) Délégation de signature à M. le Maire : Néant

5°) Convention avec le CDG74 sur la prévention des risques professionnels

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune, comme chaque année, doit signer une convention d'accompagnement à l'évaluation des risques professionnels conduite par le service Prévention Hygiène et Sécurité du CDG74.

Le but de cette convention est d'assurer une mission d'inspection par l'ACFI dans le domaine de la santé et de la sécurité.

A ce titre, il contrôle les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité et propose à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui leur paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels.

Le conseil municipal approuve cette adhésion.

6°) Points comptabilité :

- Délibération sur l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017.

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % du budget primitif de 2016, avant le vote du budget 2017, suivant l'article L. 1612-1 du CGCT.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans les conditions énoncées ci-dessus.

-Délibération pour prendre une décision modificative sur le budget 2016.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder en sections de fonctionnement et d'investissement à des transferts de crédits afin d'approvisionner certains articles de dépenses déficitaires.

Ci-joint le tableau annexe 1 du compte-rendu récapitulatif des différents transferts de crédits à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le conseil municipal approuve la décision modificative.

-Délibération sur l'indemnité de conseil en faveur de M. le Trésorier Payeur d'Annemasse.

M. le Maire informe le conseil municipal que l'arrêté du 16 décembre 1983, relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux, prévoit qu'une commune peut allouer une indemnité de conseil.

Outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal des communes et de leurs établissements publics, les comptables non centralisateurs du Trésor, exerçant les fonctions de receveur municipal, sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et établissements publics concernés, des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable.

L'indemnité est facultative et personnelle pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante. Néanmoins, celle-ci peut être supprimée ou modifiée à tout moment par délibération spéciale dûment motivée.

Considérant les conditions ci-dessus définies, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler au profit de Monsieur Michel AMADE, l'autorisation de percevoir l'indemnité de conseil pour l'année 2016 au taux de 100%, soit 781,85 Euros net, suivant le tableau récapitulatif fourni par le Trésorier.

Le conseil municipal autorise le versement de l'indemnité de 781,85 € net après avoir délibéré comme suit :
17 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions

7°) Annemasse Agglo : Police Municipale Intercommunale – convention de mise à disposition de 2017 à 2019.

Monsieur le Maire rappelle que le service de Police Municipale Intercommunale est mutualisé depuis le 1er janvier 2008 entre les 6 communes des Voirons (Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues).

La convention en cours, signée pour 3 ans, vient à échéance au 31 décembre 2016. Ce système de mutualisation ayant donné satisfaction car permettant notamment à ces communes de se doter d'un service structuré et équipé en matériel à un coût maîtrisé, il convient de renouveler pour 3 ans cette mise à disposition de service.

Monsieur le Maire présente le projet de convention pour les années 2017 à 2019.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

-Approuve la convention de mise à disposition du service de Police Municipale Intercommunale auprès de la commune de Saint-Cergues pour les années 2017 à 2019,

-Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

8°) Taxe d'aménagement

M. le Maire informe le conseil municipal qu'au vu du Code de l'urbanisme et notamment son article L 331-15, le taux de la part communale de la taxe d'aménagement peut être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions.

Considérant qu'il ne peut être mis à la charge des constructeurs que le coût des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants des constructions à édifier dans ces secteurs ou, lorsque la capacité des équipements excède ces besoins, la fraction du coût proportionnelle à ceux-ci

Chaque secteur sera délimité par un plan dans chacune des délibérations nécessitant la réalisation d'équipements publics.

Chaque délibération démontrera le calcul de chaque secteur pour la taxe d'aménagement :

Calcul de la taxe d'Aménagement de la part communale pour les secteurs concernés :

Le montant de la taxe est calculé selon la formule suivante :

Surface taxable (construction ou aménagement) x valeur forfaitaire (sauf valeur fixe pour certains aménagements) x taux fixé par la collectivité territoriale.

Un abattement de 50 % est prévu pour les 100 premiers m² des locaux d'une habitation principale.

L'arrêté du 7 novembre 2016 a actualisé le tarif au m² de construction à 705 € pour les communes situées hors Ile de France.

Le total de la part communale à 1% est de 296,75 € décomposé en :

-70m² x 352,50 x 1% = 246,75 €

-1 place de parking x 5000 € x 1% = 50,00 €

Les calculs ont été réalisés suite à différentes pré-études pour le raccordement électrique d'ERDF (12/05/2016) et d'ENEDIS (02/11/2016).

Les services d'Annemasse Agglo concernant les réseaux humides ont également été saisis pour avis mais ils considèrent que les dessertes en réseaux ne devraient pas occasionnés de frais.

Les secteurs sont définis en zone avec pour chacune un taux de Taxe d'Aménagement différents en fonction de la formule de calcul appliquée.

ZONE	SECTEUR	TAUX TAXE AMENAGEMENT
Zone 1	OAP secteur 1AUb « Baudin Sud » (OAP définie dans le PLU)	11,1 %
Zone 2	OAP secteur 1AUb « Les Côtés Bas Côteau » (OAP définie dans le PLU)	12,3 %
Zone 3	Secteur UR1 « Centre Bourg »	12 %
Zone 4	Secteur UA1 « Centre Bourg » : parcelles B1966, B1968, B2424, B309, B2421 et B2038	12 %
Zone 5	OAP secteur 1AUb « Le Pommier » + OAP secteur 1AUb « Le Bois » (OAP définie dans le PLU)	12,4 %
Zone 6	Secteur Ubc « Chez Bussioz » parcelles A639 et A640	11,1 %
Zone 7	Secteur Ucg1 « Clos de l'Ile »	11,1 %
Zone 8	Secteur Ub des « Les Pauses Longues » : parcelle B2693	11,1 %
Zone 9	Secteur Ua1* rue de l'Archet Parcelles B2334, B2335, B2336, B274, B2010, B2011, B2012, B277, B2014, B2013 et B2015	11,1 %
Zone 10	Secteur Ua2* rue des Allobroges Parcelles C2905, C3238 et C3240	11,1 %
Zone 11	Secteur Ua1* rue des Allobroges Parcelles C860 et C2215	11,1 %

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire a décidé à l'unanimité de :

-Instituer sur chacun des secteurs délimités par des plans les taux énoncés dans le tableau ci-dessus.

-reporter la délimitation de chacun des secteurs dans les annexes du PLU concerné à titre d'information

-afficher les délibérations de chacun des secteurs ainsi que leurs plans annexés en mairie.

9°) **Bibliothèque :**

-Modification de la délibération n°2010-68 de la régie de recettes pour la bibliothèque municipale, à compter du 17 novembre 2016.

M. le Maire fait savoir qu'en raison de la nouvelle bibliothèque municipale, il est nécessaire de modifier la délibération 2010-68 sur la création de la régie de recettes pour l'encaissement des diverses pénalités applicables afin de rajouter l'encaissement des photocopies.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à modifier la délibération n°2010-68 pour intégrer l'encaissement des photocopies.

-Délibération créant une régie pour le distributeur de boissons.

M. le Maire fait savoir qu'en raison de la mise en place dans la bibliothèque municipale, d'un distributeur de boissons :

- Eau
- Soda
- Jus de fruits
- Café
- Thé
- Etc...

Et éventuellement de la petite alimentation :

- Barres céréalières
- Biscuits
- Etc...

Il est nécessaire de créer une régie de distributeur de boissons avec un plafond de cinq cent euros (500€).

Le conseil municipal autorise M. le Maire à créer une régie de distributeur de boissons afin de pouvoir encaisser le produit des boissons et vente éventuellement de petite alimentation avec un plafond de 500 €, à compter du 17 novembre 2016.

10°) **Annemasse Agglo : Bail emphytéotique administratif pour la nouvelle déchetterie**

Monsieur le Maire rappelle que la compétence « Elimination et valorisations des déchets des ménages et déchets assimilés » fait partie des compétences optionnelles d'ANNEMASSE AGGLO inscrites dans ses statuts.

Plusieurs déchetteries sont réparties sur le territoire de l'agglomération dont une à SAINT-CERGUES, route de la Vy de l'Eau exploitée par ANNEMASSE AGGLO depuis 2008, date de la fusion de la CARA et de la CCV.

La collectivité envisage un réaménagement, une extension et une remise aux normes afin de prendre en compte l'augmentation des déchets apportés par la population en constante croissance, mais également, pour améliorer la valorisation des déchets.

La commune de SAINT CERGUES, propriétaire des parcelles d'assise de la déchetterie, les met en conséquence à disposition d'ANNEMASSE AGGLO dans le cadre d'un bail emphytéotique défini par les articles L.1311-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le terrain d'une contenance totale de 30 ares et 79 centiares est cadastré section C, lieudit « Les Hutins », sous les numéros suivants :

- N° 4088 de 8 ares 86 centiares,
- N° 4090 de 8 ares 29 centiares,
- N° 4092 de 13 ares 64 centiares.

Il est occupé par la déchetterie actuelle et une partie du tènement des services techniques de la Commune.

Le bail emphytéotique est conclu pour 99 ans.

Le montant du loyer est fixé à 1€/an payable en une fois soit 99 euros.

Les Services Fiscaux ont indiqué que le prix résiduel des constructions s'élèverait au terme du bail à 12 474 € correspondant au prix de construction soit 198 000 € (62 000 € HT pour les bâtiments et 136 000 €HT pour le génie civil) multiplié par 63/000.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

-**ACCEPTE** le bail emphytéotique présenté qui permet à ANNEMASSE AGGLO de mener à bien les opérations d'agrandissement et de réhabilitation de la déchetterie de SAINT CERGUES,

-**ACCEPTE** la surface de 3 079 m², la durée de 99 ans et le montant du loyer fixé à 99 euros,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes consécutifs,

11°) Porter à connaissance au Conseil Municipal :

Mme M. BRIFFAUD informe le conseil municipal que suite à une réunion sur la crèche qui doit ouvrir mi-mai 2017 à ALTEA et dans laquelle la commune suite à un marché a réservé des berceaux, le gestionnaire LA MAISON BLEUE demande qu'une information soit faite aux familles pour faire des pré-inscriptions.

Des documents devront être envoyés au service communication afin d'intégrer l'information dans le bulletin municipal et des flyers seront mis à la disposition du public à la mairie.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au **jeudi 15 décembre 2016 à 20 heures**

La séance est levée à 22 heures 40.

La secrétaire de séance,
Evelyne FEVRIER



